

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
25

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 8 juillet 2019

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**AFFAIRES FINANCIERES**

***2/ Subventions communales***

Lors du vote du Budget Primitif 2019, une somme globale de 163 000 € - intégrant notamment 148 000 € en faveur du délégataire « Petite enfance » - a été adoptée au compte relatif aux subventions de fonctionnement aux associations.

Cette somme permet de soutenir les associations locales qui favorisent le lien social et répondent à des objectifs d'intérêt local et/ou collectif.

Mme le Maire précise que la proposition d'attribution, objet de la présente délibération, fait suite à une instruction des demandes parvenues en Mairie, intégrant notamment des renseignements d'ordre administratif, la composition du bureau ainsi que le nombre d'adhérents, une présentation des projets et des actions, un budget prévisionnel de la saison, le compte de résultat, de l'exercice écoulé ainsi qu'un rapport moral.

Les différentes demandes ont été étudiées en Commission animations ville et sport, en réunion du 20 juin 2019 et présentées en Commission finances, le 26 juin 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal le versement des subventions suivantes :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2019

Application agréée E.legalo.com

99\_DE-067-216703439-20190708-2019\_07\_08\_

Association	Proposition 2019
Amicale des Sapeurs Pompiers	500 €
Amicale don de sang des Hausbergen	300 €
Bike & Run	500 €
CBO	1 000 €
Chorale Sainte Odile (Catholique)	500 €
Club d'échecs ELO	1 000 €
Ensemble Vocalis	500 €
Marche Nordique des Coteaux	500 €
Tennis Club	1 000 €
Zum Fit	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 800 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement des subventions aux différentes associations selon le tableau de répartition ci-dessus.

Adopté à la majorité,  
 21 voix pour  
 1 voix contre (DUBOIS)  
 7 abstentions  
 (KELLER, KLUMPP, LOTZ, MOSSER, OST, ROTH, VIEIRA)



Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Cécile DELATTRE